

BULLETIN DU COMITÉ DE LIAISON DES RETRAITÉS

COMITÉ DE LIAISON DES RETRAITÉS

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil

75011 PARIS

Tel : 01.44.64.64.44 - Fax : 01.43.48.96.16

E-mail : clr@solidairesfinancespubliques.fr

Janvier 2017

Solidaires
Finances
Publiques

Edito

Le bureau du Comité de Liaison des Retraités de Solidaires Finances Publiques vous présente, ainsi qu'à vos proches, ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

L'année qui s'annonce sera-t-elle enfin meilleure ? 2016 a été, comme 2015, une année de sang et de larmes. Alep, Berlin, Nice... Ces noms qui incitent aux voyages, au tourisme, sont devenus synonymes de deuils, de douleurs et terreur ! Souhaitons que 2017 soit une année d'espoir et de paix dans le monde.

Pour nous retraités, nous les nouveaux nantis, 2016 aura été une année noire de plus, une année de restrictions alors que les entreprises du CAC 40 ont redistribué 54 milliards d'euros à leurs actionnaires !

Nouveaux nantis ? Les derniers rapports publiés concluent qu'il faut diminuer le niveau de vie moyen des retraités, qu'il faut encore repousser l'âge de départ à la retraite puisque l'espérance de vie augmente pour tous et que, de fait, nous profitons ainsi abusivement et trop longtemps des cotisations versées par les actifs. Alors, qu'attendre de l'avenir ? L'informatisation de la société et sa robotisation devraient détruire de plus en plus d'emplois d'où la difficile équation à résoudre ... moins de travail mais travailler de plus en plus longtemps... Les pensions de retraite et donc les retraités deviennent la variable d'ajustement de l'économie.

Avec l'UNIRS, avec la FGR-FP, nous continuerons à revendiquer, entre autres, une augmentation du pouvoir d'achat des retraités. 2017 est une année d'élections... Profitons-en pour faire entendre nos voix !

Qui dit élections dit, comme toujours, pléthore de candidats ayant des programmes plus prometteurs les uns que les autres ... Aujourd'hui, le revenu universel s'est invité dans les débats et tous les candidats, qu'ils soient « pour ou contre », en parlent. Mais, au fait, c'est quoi le revenu universel ? Pour vous donner quelques éléments de réflexion, nous débutons avec ce bulletin de liaison une série d'articles sur ce sujet. L'année 2017 devra être une meilleure année pour tous.

Bonne année à toutes et à tous.

Le Président
Henri HERRERA

Point d'info sur l'Assemblée Générale du 23 mars 2017

Le CLR rappelle que les frais de transport sont remboursés, sur justificatif de paiement, à hauteur de 75 % sur la base du prix réellement payé pour un tarif SNCF 2ème classe, en utilisant toutes les possibilités offertes par la SNCF billets Prem's, offres promotionnelles etc.

Afin de tenir compte des déplacements en voiture, le CLR remboursera à chaque adhérent participant à l'AG les frais de co-voiturage sur la base de 75 % du tarif de co-voiturage des sites dédiés existant, à concurrence de 75 % du tarif Prem's de la SNCF sur la même destination.

AG 2017
Réservez
votre journée
du jeudi 23 mars

Solidaires Finances Publiques

2017

Vous souhaitez
une bonne
et heureuse année
2017



Barème de cotisations 2017

PENSION MENSUELLE PERCUE	MONTANT
Jusqu'à 1 100 €	18 €
de 1 101 à 1 250 €	21 €
de 1 251 à 1 400 €	24 €
de 1 401 à 1 550 €	34 €
de 1 551 à 1 750 €	39 €
de 1 751 à 2 100 €	45 €
de 2 101 à 2 500 €	57 €
de 2 501 à 2 800 €	68 €
de 2 801 à 3 300 €	85 €
de 3 301 à 3 800 €	98 €
de 3 801 à 4 300 €	112 €
Au-delà de 4 300 €	120 €

PAYER UNIQUEMENT PAR CHÈQUE (pas de virement postal)

CHÈQUE À ETABLIR À L'ORDRE DE :
Solidaires Finances Publiques – CLR

CHÈQUE À ADRESSER À :
CLR – SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES
Boîte 29 - 80 rue de Montreuil
75011 PARIS

ENVOI DE LA COTISATION

- Pour ceux qui sont déjà retraités :

DIRECTEMENT AU CLR

- Pour ceux encore en activité et qui partent en 2017
et ce quelle que soit la date de départ à la retraite :

**Par l'intermédiaire de la section (correspondant =>
trésorier puis CLR)**

50 % de la cotisation d'un actif.

Nouveau site internet

Le nouveau site de Solidaires Finances Publiques est disponible dans une première version (V1) qui évoluera dans le temps pour offrir le meilleur des services possibles.

Vous pouvez, dès maintenant, vous connecter à l'espace « Adhérent » pour y modifier vos coordonnées personnelles (adresse postale, adresse mél) :

- ▶ page d'accueil du site, onglet Connexion présent sur la droite ;
- ▶ dans la fenêtre qui s'ouvre, entrez vos identifiants (identifiant= prénom.nom-s) puis votre mot de passe qui correspond à votre numéro adhérent. Nous vous conseillons de changer de mot de passe qui devra obligatoirement être composé de 8 caractères et contenir un caractère alphabétique en majuscule et un caractère numérique ;
- ▶ se connecter puis aller dans l'onglet Mon espace / Adhérent / Mon profil (bouton Modifier le profil).

N.B. : vous pouvez également, dans ce même espace, visualiser et imprimer votre attestation fiscale.

POUR TOUS CEUX QUI SONT DÉJÀ À LA SEA, IL FAUT AJOUTER LA COTISATION QUI S'ÉLÈVE À :

Cadre A : 63 €

Cadre B : 58 €

Cadre C : 49 €

ACDP/Auxiliaire/Pacte : 41 €

RAPPEL

L'article 23 de la loi de finances pour 2012 a modifié le régime de déduction fiscale des cotisations syndicales. La réduction d'impôt de 66 % des cotisations versées a été remplacée par un crédit d'impôt au même taux et dans la limite de 1% du montant du revenu brut, déduction faite des cotisations et contributions sociales. Ainsi les adhérents et futurs adhérents non imposables à l'impôt sur le revenu bénéficient désormais d'un remboursement égal à 66% de la cotisation payée.

IMPORTANT - Merci de nous rappeler vos coordonnées

N° de téléphone :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse domicile : _____

Adresse de messagerie internet : _____

Le «Revenu Universel ou revenu de base» Késako ?

Parce que le numérique bouleverse le monde et le droit du travail, parce que cette «ubérisation de l'économie» favorise semble-t-il, le travail au noir, parce que le système social et fiscal en France est trop lourd et trop coûteux, parce que la pauvreté augmente dans l'Hexagone, parce que le travail devrait devenir un choix... quels que soient les arguments invoqués, l'idée de fournir à tous les Français un «revenu universel» fait son chemin.

Ce « revenu universel ou de base » serait donc, comme un droit inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement seraient ajustés démocratiquement. Il serait donc une réponse forte aux défis posés à notre société (lutte contre la pauvreté, rapport au travail, modèle social, transition écologique ...).

L'uberisation s'inscrit de manière plus large dans le cadre de l'économie collaborative (nouvelle forme d'organisation du travail). Ce concept s'oppose en fait à celui connu depuis des générations, et particulièrement depuis les Trente Glorieuses, c'est-à-dire le monde fixe et réglementé du salariat.

Le Revenu Universel... une idée ancienne et depuis longtemps débattue

Cette idée vient d'une proposition qui a émergé dans le monde anglo-saxon dès la fin du XVIII^{ème} siècle avec la loi de Speenhamland (du nom d'une localité du Berkshire dans le sud de l'Angleterre). Communément appelée la « loi sur les pauvres », cette loi a été en vigueur en Grande-Bretagne de 1795 à 1834. Celle-ci a assuré jusqu'en 1834 un revenu minimum aux pauvres dans chaque paroisse, grâce à l'octroi d'un complément de ressources en numéraire indexé sur le prix du pain (ou du blé) et sur la taille de la famille à prendre en charge. Selon la loi, un homme était secouru même s'il avait un emploi, tant que son salaire était inférieur au revenu familial de référence. Si le salaire lui devenait supérieur le complément de ressources était déduit du salaire ! **Pour les employeurs ce fut une raison supplémentaire pour ne pas augmenter les salaires. Pour les salariés...un vrai fiasco !**

Toujours en 1795, Thomas Paine, révolutionnaire (né anglais, décédé américain et élu député français en 1792 !) propose dans un ouvrage, en réponse à la vente privée de terres royales (ou communes), un plan détaillé pour taxer

les propriétaires fonciers une fois par génération afin de payer les besoins de ceux qui n'ont pas de terre. Il pouvait ainsi être perçu comme un précurseur de l'idée moderne du revenu de base.

Le débat sur le revenu de base est introduit en France en 1974, à l'occasion de la publication de deux ouvrages de hauts fonctionnaires proches de Valéry Giscard d'Estaing. L'un met en lumière « la pauvreté et l'exclusion », l'autre emporte « l'idée d'un impôt négatif ». Valéry Giscard d'Estaing a repris l'idée dans son programme de 1974 mais l'écarta ensuite jugeant les mentalités insuffisamment mûres sur le sujet.

Dès 1967, la municipalité socialiste de Besançon fixe un « seuil de dignité » qui se traduit par une garantie de ressources destinées d'abord aux personnes âgées, puis aux femmes seules et enfin, en 1975, à toutes les catégories de la population (dont les ouvriers licenciés de LIP). D'autres municipalités mènent de concert, avec des acteurs associatifs, des expérimentations sur le sujet dont la ville de Rennes avec ATD Quart-Monde ...

Et aujourd'hui... ou en est le «Revenu Universel» *Des expériences étrangères souvent évoquées mais à l'exemplarité limitée*

Aux États-Unis comme au Canada, des expérimentations d'un revenu de base ont été réalisées dans certaines villes afin d'en étudier les effets sur la résorption de la pauvreté et la relation à l'emploi.

Diverses expériences ont été menées – voire seulement envisagées – dans des pays étrangers comme **l'Inde, la Namibie, l'Afrique, l'Asie, l'Alaska et Macao.**

Eu égard au contexte dans lequel elles sont intervenues, au caractère souvent partiel de leur évaluation ou simplement à leur état de projet, ces expériences ne sont pas à même, à elles seules, de démontrer de manière pratique les effets potentiels de l'introduction d'une allocation inconditionnelle dans notre pays.

Des expérimentations européennes encore à l'état de projet qui ne portent pas sur un revenu de base stricto sensu

En Europe

une initiative citoyenne européenne (ICE), lancée en 2013, a rassemblé plus de 300 000 signatures, sans atteindre dans un délai d'un an le seuil du million de signatures permettant d'inscrire le sujet à l'agenda de la Commission européenne. Cette ICE visait à « demander à la Commission d'encourager la coopération entre les États membres afin d'explorer le revenu de base inconditionnel comme un outil pour améliorer leurs systèmes de sécurité sociale respectifs ».

En Suisse

issu d'une initiative populaire lancée en 2013 par des citoyens proches du réseau BIEN (réseau mondial Basic Income Earth Network), le référendum du 5 juin 2015 portait sur l'inscription dans la Constitution d'un « revenu de base inconditionnel » (RBI) devant « permettre à l'ensemble de la population de mener une existence et de participer à la vie publique ». Le RBI avait vocation à se substituer aux revenus d'activité ou de transfert. Seules les personnes dont le revenu mensuel global était inférieur à 2500 francs suisses (2.291€) auraient vu leur revenu augmenté. **Proposition rejetée, par 76,9 % des votants.**

Aux Pays-Bas

l'expérimentation se déroulerait au niveau des communes. La ville d'Utrecht propose ainsi d'expérimenter plusieurs modalités de versement du revenu minimum d'insertion (en positionnant deux curseurs : obligation de recherche d'emploi et versement d'un complément de revenu) auprès de 500 bénéficiaires afin de vérifier les effets sur le retour à l'emploi. Le dispositif pourrait être mis en place au 1er janvier 2017 mais reste dépendant d'une autorisation nationale.

La Finlande

expérimente le revenu de base depuis le 1er janvier 2017.

Alors que la question d'un revenu universel fait débat en France à l'occasion de la campagne présidentielle, la Finlande se lance dans l'expérimentation d'un revenu de base, et devient ainsi le premier pays en Europe à tester la mesure au niveau national.

L'expérience du revenu de base en Finlande est testée sur un échantillon restreint de bénéficiaires, dans un pays de 5,5 millions d'habitants. Les 2 000 personnes, tirées au sort, sont âgées de 25 à 58 ans et toutes sont à la recherche d'un travail. Ces demandeurs d'emploi, concernés par le test, vont tous percevoir 560 euros par mois pendant deux ans, en remplacement de leur allocation chômage. Somme qui ne sera ni diminuée ni supprimée si les bénéficiaires retrouvent un emploi, et même si leur salaire est largement supérieur au revenu de base.

L'objectif du gouvernement finlandais est de vérifier que les bénéficiaires du revenu de base ne renonceront pas à un emploi ou à un projet de création d'entreprise à cause d'un effet de seuil. Pendant ces deux ans, l'Etat finlandais va comparer le parcours de ces demandeurs d'emploi à un autre groupe-test, pour lequel rien ne change. Pour le gouvernement finlandais, il s'agit aussi de simplifier les aides sociales en les regroupant et de réduire ainsi les formalités de bureaucratie. Il reste à savoir si le montant du revenu de base, sans complément de salaire, sera suffisant dans un pays où le revenu moyen atteint 2.200 euros.

En France

En France, le débat est désormais ouvert.

Les rapports sur le sujet du revenu universel ou de base se succèdent depuis le début de l'année 2016 :

► **en janvier**, c'est celui du Conseil national du numérique, remis à Myriam El Khomri ministre du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle et du dialogue social, qui préconise un tel dispositif ;

► **en avril**, c'est celui du député Christophe Sirugue (PS, actuellement Secrétaire d'Etat chargé de l'industrie auprès du ministre de l'Economie et des Finances), remis à Manuel Valls, qui prône une refonte des 9 minima sociaux français, comme une première étape à leur universalisation ;

► **en octobre**, c'est un rapport du sénateur Daniel Percheron (PS) « le revenu de base en France, de l'utopie à l'expérimentation » qui, suite aux travaux d'une commission créée à l'initiative du groupe socialiste et composée de 27 sénateurs de tous bords politiques, s'est intéressé à cette solution alternative à la logique actuelle des minima sociaux ;

► **en novembre**, c'est le député Frédéric Lefebvre (Les Républicains) qui, afin de suivre les recommandations du rapport sénatorial (cf. ci-dessus) a déposé une proposition de loi visant à permettre la réalisation d'expérimentation, pendant trois ans, du « revenu universel » dans notre pays ;

► **enfin, toujours en novembre**, c'est le rapport de Terra Nova (groupe de réflexion ou laboratoire d'idées, indépendant, proche du PS) qui est publié. Celui-ci propose la création d'un « minimum décent » qui remplacerait tous les minima sociaux.

Dans un prochain article, nous détaillerons les mesures qui sont proposées dans ces différents rapports. Alors à suivre...